



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquantième session

3-7 avril 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Débat général 3 (a) : Mesures en faveur de la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional, et national

3 b) : Thème spécial de la cinquantième session² de la Commission basé sur le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et principales mesures en faveur de la poursuite de l'application

Déclaration présentée par Equidad de Género : Ciudadanía, Trabajo y Familia A.C., organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social³

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2017/1.

² Évolution de la structure par âge de la population et du développement durable.

³ La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Axe du nouveau programme de développement durable : Le Caire

Les engagements pris par les pays au titre de la Conférence sur la population et le développement doivent représenter l'axe principal du nouveau programme de développement durable. Force est de constater qu'il s'agit de la seule plate-forme qui indique comment garantir les droits fondamentaux de groupes spécifiques de la population dans un cadre de développement durable. Le cadre des droits de l'homme est le seul mécanisme dont nous disposons pour promouvoir une transition juste et équitable vers un monde meilleur, tout en veillant à ce que les besoins et les intérêts de tous soient pris en compte. Dans le cadre de l'accord du Caire, de nouveaux droits ont été reconnus et définis au cours des dernières années au niveau régional, notamment les droits liés à la sexualité et le droit aux soins, au titre de la Conférence sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les Consensus de Brasilia et de Montevideo. Il s'agit d'une étape importante en vue de s'assurer que toutes les mesures seront prises pour garantir un meilleur respect des droits de la personne pour tous tout en faisant face aux défis actuels. Comme nous le verrons ci-dessous, chaque engagement dans chaque secteur doit respecter le cadre des droits de l'homme de manière différenciée tout en tenant compte des besoins et des intérêts de chaque secteur, comme stipulé dans l'accord du Caire et dans ses révisions ultérieures.

Bien que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a de grandes ambitions, la majorité des habitants de la planète n'ont toujours pas accès au minimum nécessaire pour avoir une vie digne : la santé, l'éducation, de la nourriture saine, un environnement propre, du temps libre pour la culture, le sport et les loisirs, l'égalité et un monde sans discrimination, entre autres. En outre, le monde se dirige vers un défi majeur en raison de l'évolution de la pyramide des âges. En 2015, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a démontré que d'ici à 2050 le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus aura égalé celui des enfants de moins de 15 ans. D'ici à 2050, dans chaque région, à l'exception de l'Afrique, un quart de la population sera composé de personnes âgées de 60 ans et plus. Au cours de la même période, dans un futur proche, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Asie devront surtout faire face aux défis liés au respect des droits de la personne pour la population jeune qui représente entre 19 et 27 % de la population totale. Le soi-disant « dividende démographique » ne tient pas compte des droits de la personne pour ces jeunes, comme on peut le voir dans une étude plus approfondie de leur situation sur le marché du travail. Selon certaines sources, en 2016, 37,7 % des jeunes travailleurs vivent dans une pauvreté extrême ou modérée, tandis que les travailleurs adultes dans la même situation ne représentent que 26 %. Les femmes sont plus désavantagées que les hommes, puisque la population active formelle compte 53,9 % de jeunes travailleurs contre 37,7 % des jeunes travailleuses, avec une disparité de 16,6 %. Ces statistiques montrent qu'il faut absolument promouvoir des mesures différenciées en fonction des besoins spécifiques des divers groupes de populations qui composent notre société.

La solution réside dans le même défi que pose le Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux pays développés et aux pays en développement : promouvoir une mise en œuvre cohérente dans laquelle les

dimensions sociales, économiques et environnementales sont interdépendantes. Aucune avancée ne peut être réalisée sans la promotion d'articulations intersectorielles et interinstitutionnelles. Le plus grand défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est d'éliminer les cloisonnements.

L'âge est une question transversale à prendre en considération non seulement en matière de santé, d'éducation et d'emploi, mais également dans la conception de villes durables et d'établissements humains, dans les infrastructures, le transport et dans chaque notion d'espace. Comprendre l'influence de l'âge sur l'inclusion et l'accessibilité transformera notre façon de concevoir nos sociétés. L'accès est essentiel, mais les mesures doivent aller au-delà de ce niveau pour inclure chaque groupe d'âge dans une notion de gouvernance qui comprend la gestion et la prise de décisions. Cela signifie qu'il nous faut une interprétation plus large des droits de l'homme pour que les jeunes, qui n'ont pas atteint l'âge limite pour la reconnaissance légale de la citoyenneté dans les cadres électoraux, soient inclus dans la planification et dans la mise en œuvre de l'utilisation de l'espace vers un nouveau paradigme du développement durable. Les jeunes générations sont conscientes des crises environnementales auxquelles nous faisons face à l'échelle mondiale et comprennent parfaitement qu'elles en subiront les conséquences. Leur voix doit façonner les décisions d'aujourd'hui.

Il est évident que les sociétés, en particulier les jeunes, sont confrontées à de grands défis. L'Amérique latine et les Caraïbes, par exemple, font face à un problème chronique lié au crime organisé et au trafic d'êtres humains, de stupéfiants, d'armes et d'organes. Les jeunes se retrouvent piégés au milieu de ces défis sans solutions immédiates. L'objectif 16 propose par conséquent un ensemble fondamental de mesures, mais ne réussira que si celles-ci sont mises en œuvre en utilisant la voie décidée au Caire : chaque groupe de la population a des problèmes et des besoins différents et ses droits de la personne exigent une approche différenciée.

Chaque étape de la vie humaine nécessite une approche spécifique en matière de soins. Les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les malades chroniques ont tous besoin de niveaux et de types de soins différenciés, mais ils nécessiteront également des soins constants. Le droit aux soins implique que l'État, le secteur privé, les communautés, les familles, les hommes et les femmes partagent et redistribuent les tâches liées aux soins et le travail domestique non rémunéré. Les femmes ne devraient pas être les seules à se voir confier les soins, car cela signifierait s'opposer à des sujets de droit. Il s'agit non seulement d'un pacte social, mais aussi d'un nouveau pacte spatial pour la planification et l'infrastructure. Par conséquent, plus que jamais, la réalisation du Programme 2030 doit impliquer des personnes de tous les âges et de tous les milieux, avec l'égalité entre les sexes comme principe directeur qui recoupe toutes les autres conditions humaines.

Tous les exemples ci-dessus montrent que le Programme d'action de la conférence du Caire est plus pertinent que jamais. Toutefois, à l'avenir, nous devons promouvoir un nouveau langage conforme aux défis récents. Les questions en suspens sont toujours à l'ordre du jour et pour que le Programme d'action continue à être à la base de la promotion des liens entre les droits de la population, il doit aborder les questions en suspens : les droits liés à la sexualité à l'échelle mondiale, notamment la dépénalisation de l'avortement, sont encore des requêtes qui nous conduiront à travers le changement nécessaire de paradigme.

La conférence du Caire nous a menés jusqu'ici. Nous en avons besoin pour aller plus loin. C'est seulement avec sa notion globale de la vie humaine et de ses processus inhérents que nous trouverons une transition juste et équitable vers cette planète saine dont nous avons besoin et où tous peuvent vivre en sécurité et jouir d'un bien-être.
